



FRANCE

Les syndicats d'enseignants dénoncent le flou de la réforme

Une première série de réunions bilatérales devait s'ouvrir vendredi

C'est l'un des fronts qui inquiètent le gouvernement. Les syndicats enseignants feront cause commune, mardi 17 décembre. Dans la foulée des annonces d'Edouard Philippe, le ministre de l'éducation nationale a bien tenté, mercredi 11 décembre, de rassurer les professeurs. Sans succès. Côté syndicats, on estime que Jean-Michel Blanquer entretient le « flou » et ne donne pas de réelles garanties sur les « compensations » promises. Une première série de réunions bilatérales devait s'ouvrir, vendredi 13 décembre, au ministère de l'éducation nationale.

Les niveaux de pension des enseignants seront-ils garantis?

Edouard Philippe s'y est engagé, le 11 décembre : la pension des enseignants restera « comparable au niveau des retraites des fonctions ou métiers équivalents » dans la fonction publique. Cet engagement « figurera dans la loi » et les « revalorisations nécessaires » pour maintenir les niveaux de pensions commenceront « dès 2021 ». Comme tous les Français, les enseignants connaîtront le recul de l'âge pivot pour partir à la retraite sans subir de décote, fixé à 64 ans, pour la génération entrant dans le système à 18 ans en 2022.

Pour les syndicats, ces gages ne sont pas suffisants, d'abord parce que le maintien de pensions « comparables » à celles des fonc-

tionnaires de niveau équivalent ne « tient plus » dans l'éventualité où les autres fonctionnaires subiraient aussi des pertes, fait valoir Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU. Le ministère renvoie sur ce point aux annonces d'Edouard Philippe, qui a assuré mercredi que les enseignants « ne perdront pas un euro de pension ».

En outre, l'âge de départ à la retraite des enseignants « pose déjà problème », selon la syndicaliste, car certains d'entre eux (26 % des pensions en 2018) subissent une décote, liée à l'allongement des durées de cotisation via de précédentes réformes. « Nous demandons de pouvoir aménager les fins de carrière pour des enseignants qui travailleront de plus en plus longtemps », plaide encore Frédérique Rolet, qui n' imagine pas « que l'on puisse faire classe en maternelle à 64 ans ». Dans l'entourage du ministre, on assure que ces aménagements seront abordés lors des négociations qui s'ouvrent le 13 décembre.

Pourquoi l'augmentation des primes inquiète-t-elle les enseignants?

Le nouveau système de calcul des pensions de retraite prend en compte les primes – c'est pourquoi le gouvernement veut revaloriser les enseignants par ce biais, même s'il engagera aussi des revalorisations salariales. « C'est sur les primes que se portera l'effort le plus important », a répété Jean-Michel Blanquer, le

11 décembre, précisant que « leur montant et leur rythme d'augmentation supposent un dialogue social ».

Les primes des enseignants sont faibles par rapport à celles des fonctionnaires de niveau équivalent. Ils cumulent une part fixe et une part variable : la charge de directeur d'école, le fait d'être professeur principal ou d'enseigner dans certaines zones, déclenchent des primes supplémentaires.

Les enseignants craignent que le gouvernement instaure des primes variables et indexées sur de nouvelles missions, qui pourraient éventuellement rogner les vacances. Le 11 décembre, le ministre Blanquer n'a-t-il pas évoqué le fait de « repenser » de manière « systémique » les fonctions de l'enseignant « du XXI^e siècle » ?

« Il va falloir comprendre que les enseignants travaillent déjà à temps plein », martèle Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du SGEN-CFDT. « S'il s'agit d'indexer des primes supplémentaires sur de la formation ou de la mobilité, ce sera non. » Les syndicats réclament une augmentation « indiciaire », c'est-à-dire une revalorisation des salaires, indépendamment de la hausse des primes destinée à compenser le retard des enseignants dans le nouveau calcul des pensions de retraites.

Les revalorisations des ensei-



gnants vont-elles créer un système à deux vitesses? L'impact du nouveau système à points est progressif, selon l'âge des enseignants, à partir de la génération 1975, la première à être touchée par la réforme. C'est pourquoi – le ministre de l'éducation l'a maintes fois répété – le gouvernement s'engage à revaloriser d'abord les enseignants les plus jeunes.

Mais quid de la suite de leur parcours et surtout des enseignants plus âgés, qui ne sont pas prioritaires dans ce vaste chantier? «*On ne peut créer la perspective d'un salaire qui baisse à mesure que l'on avance dans la vie, ou d'un plateau au-delà duquel on n'évoluerait plus*», prévient Catherine Nave-Bekhti. De plus, la génération aujourd'hui en seconde partie de carrière a connu le gel du point d'indice et l'érosion du pouvoir d'achat. «*Ils risquent d'en avoir marre de voir passer les trains*», dit encore la syndicaliste. Côté ministère, on assure que, si tout est encore ouvert à la discussion, les revalorisations tiendront compte de la «*population complète*» des enseignants.

Le gouvernement a-t-il les moyens de revaloriser les enseignants à hauteur de ce qu'il faudrait? «*De 400 à 500 millions d'euros*» par an, voilà le budget que Bercy pourrait allouer à la revalorisation «*progressive*» des enseignants à partir de 2021, selon un chiffre avancé le 5 décembre par Gérard Darmanin. Mais cette fourchette, jamais confirmée depuis, contribue à inquiéter les enseignants, y compris parce que le gouvernement ne s'est pas engagé sur un calendrier. «*Ça ne suffit pas*», s'inquiète Stéphane Crochet, du SE-UNSA. «*Quand Edouard Philippe dit que la revalorisation s'étalera sur dix ans, est-ce qu'on parle de 400 à 500 millions d'euros par an pendant dix ans?*»

La somme avancée paraît modeste au regard du chantier engagé. A titre de comparaison, elle correspond au coût de la création de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves créée sous le précédent quinquennat. D'un montant de 1 200 euros brut par an, elle concernait les seuls professeurs des écoles exerçant des missions d'enseignement (les enseignants du collège et du lycée touchaient déjà une prime similaire). Jean-Michel Blanquer a évoqué, le 11 décembre, une «*loi de programmation*», qui devrait permettre de «*sécuriser*» une trajectoire budgétaire sur plusieurs années. Sans plus de précisions. ■

VIOLAINE MORIN